

ses idées sur ce sujet; si l'on me chargeait de l'exécution de ce programme, je commencerais par transformer la rue Metcalfe en un boulevard allant de l'entrée du parlement au musée. Voilà le premier pas qui s'impose en vue d'embellir la capitale. Une autre mesure, qui est peut-être d'égale importance d'un point de vue différent, serait de mettre fin à la pollution de la rivière Ottawa. Si l'on veut embellir un endroit, il faut commencer par la base; les environs d'Ottawa ne seront jamais beaux tant qu'on polluera les eaux de l'Outaouais en y jetant des déchets. Cependant, chacun a ses idées sur la façon de réaliser ce programme.

A mon sens, nous n'avons pas raison de donner à la commission un blanc-seing pour la somme de 3 millions, qu'elle pourra dépenser comme bon lui semblera; sauf erreur, c'est ce que propose l'article 9 du projet de loi. L'an dernier, nous avons porté la subvention de \$200,000 à \$300,000.

L'hon. M. FOURNIER: Vous voulez parler de l'entente avec la ville d'Ottawa, Il s'agit d'une tout autre affaire.

M. HAZEN: Nous dépenserons environ \$300,000 par année en vertu de cette loi; en outre, on nous demande d'accorder 3 millions que la Commission dépensera à son gré. Lorsque nous votons des crédits, nous devrions nous assurer qu'ils serviront à une fin précise. Je ne voudrais pas être mesquin, mais, en parcourant les crédits du ministère des Travaux publics, j'y trouve de fortes sommes destinées à Ottawa, sommes qui nécessairement contribueront non seulement à son entretien mais aussi à son embellissement. J'hésite donc à approuver la dépense de 3 autres millions à cette fin. Si je rencontrais le ministre des Travaux publics et si nous arrivions à nous entendre pour le port de Chance, peut-être nous entendrions-nous aussi sur le projet à l'étude.

M. R. H. WINTERS (Queens-Lunenberq): Il y a quelques moments encore, j'étais assez satisfait de la composition de la commission. D'honorables députés ayant en effet déclaré qu'elle compterait un représentant des Provinces maritimes, j'ai naturellement présumé qu'il serait de la Nouvelle-Ecosse et j'ai conclu que je n'avais rien à réclamer. Mais, puisque les représentants de l'Île du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick ont contesté à la Nouvelle-Ecosse son droit de représenter les Provinces maritimes au sein de la commission, je voudrais simplement revendiquer en quelques mots le droit incontesté que possède la Nouvelle-Ecosse de fournir ce représentant. Ou mieux encore, que chaque province soit représentée à la commission.

[M. Hazen.]

Ce n'est pas moi qui contredirai les honorables préopinants qui ont chanté les louanges du Nouveau-Brunswick et des autres provinces. Je ne crois pas avoir besoin d'en faire autant à propos de la Nouvelle-Ecosse, dont le charme pittoresque est trop bien connu de tous mes honorables collègues.

M. CRUICKSHANK: Il n'y a pas de pommes.

M. WINTERS: Oui, il y en a. Et de bonnes, n'en déplaise à l'honorable député de Fraser-Valley.

Mme STRUM: Et aussi de la compote!

L'hon. M. BRIDGES: Voilà bien les femmes!

M. WINTERS: Je ne suis pas à la hauteur d'une réplique à ce trait. Puisque, monsieur l'Orateur, on nous a laissés de côté dans le choix de scènes propres à illustrer les timbres-poste, comme l'ont appris les membres de la Chambre, nous ne tenons pas à être aussi laissés en plan dans la constitution de la commission. La Nouvelle-Ecosse approuve la proposition. Nous voyons d'un bon œil ce projet de faire d'Ottawa la plus belle capitale du monde et nous sommes tout à fait disposés à y participer. Non que ce nous semble suffisant pour faire droit aux Provinces maritimes, mais je suppose que nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Vu la hâte qu'on manifestait hier, j'ai cru que le débat serait terminé à mon arrivée. Lorsque j'ai quitté la Chambre, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) était en Grèce. Je vois qu'il en est revenu. Malgré tout ce qu'on a dit contre le bill, il convient d'en signaler quelques aspects favorables. Le temps n'est peut-être pas propice, car il reste tant à faire. Lorsqu'on a proposé ce programme en septembre 1945, le chef de mon parti l'a approuvé au nom de tous mes collègues. Nous l'appuierons donc, si la question fait l'objet d'un examen approfondi et si les membres de la commission représentent toutes les régions du pays.

Il est un autre sujet que je veux ramener sur le tapis. J'ignore s'il ressort à la commission ou au ministre des Travaux publics (M. Fournier). Je lui en ai parlé au début de la session. Il est un sentier, tout près de ces édifices, qu'on appelait naguère le "Chemin des amoureux".

Une VOIX: Comment le nomme-t-on aujourd'hui?

M. MacINNIS: Je ne saurais le dire. Ce n'est plus le chemin des amoureux, puisque les couples ne peuvent s'y promener.